



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 9 et 130 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2012

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient un état détaillé des incidences budgétaires d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2012. L'adoption de cette résolution ne nécessiterait pas l'ouverture de crédits additionnels au cours de l'exercice biennal 2012-2013.



I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale des incidences budgétaires d'une résolution adoptée par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2012.

2. Le Conseil économique et social a adopté une résolution, présentée dans la partie II ci-après, dans laquelle il a autorisé la commission technique concernée à entreprendre de nouvelles activités pour lesquelles aucun crédit n'a été prévu dans le budget-programme de l'exercice 2012-2013¹. Conformément à l'article 31 de son Règlement intérieur, le Conseil s'est vu présenter un état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution avant que celui-ci ne soit adopté.

II. Dépenses additionnelles et modifications du programme de travail entraînées par la résolution adoptée par le Conseil économique et social

Résolution 2012/36 : Dimension régionale du développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

3. L'adoption de la résolution 2012/36 n'entraînerait aucune modification du programme de travail au titre du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du cadre stratégique pour la période 2012-2013. Les activités supplémentaires envisagées relèvent dudit programme 18, ainsi que du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

4. Dans la résolution 2012/36, le Conseil économique et social a fait sienne la résolution 674 (XXXIV) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, adoptée par les États membres de la Commission à sa trente-quatrième session, tenue à San Salvador du 27 au 31 août 2012.

5. La Commission a prié sa secrétaire exécutive de mettre en place au plus tôt les mesures nécessaires pour relever efficacement les défis stratégiques résultant des différentes activités entreprises en vue de définir le programme de développement pour l'après-2015, à la lumière des besoins et des priorités de l'Amérique latine et des Caraïbes.

6. Au paragraphe 3 de la résolution, la Commission a également demandé à la Secrétaire exécutive de veiller à assurer, par le biais du Mécanisme régional de coordination et en consultation avec les autres organisations régionales et sous-régionales, la coordination stratégique de l'action menée par les organismes des Nations Unies à l'échelle régionale pour soutenir les efforts d'intégration.

¹ Le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 est présenté dans le document A/66/6 (Introduction) et les fascicules relatifs aux différents chapitres (sect. 1 à 36 et Income sect. 1 à 3), ainsi que les rectificatifs correspondants. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 sera présenté dans le document A/68/6 (Introduction) et les fascicules afférents aux différents chapitres (sect. 1 à 36 et Income sect. 1 à 3), ainsi que les rectificatifs correspondants.

7. Le Conseil économique et social a été informé que l'adoption de la résolution 2012/36, notamment le reclassement de deux postes et la suppression d'un poste à compter du 1^{er} janvier 2013 qui en découleraient, ne nécessiterait pas, pour l'année 2013, l'ouverture de crédits additionnels au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice 2012-2013.

8. En vue de fournir à la Commission l'aide et l'appui accrus dont elle a besoin pour donner suite aux demandes formulées par les États membres dans la résolution 674 (XXXIV), il est proposé de reclasser :

a) De D-1 à D-2 le poste de directeur du Bureau sous-régional au Mexique, au titre du sous-programme 12 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale), ce qui entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant net de 13 400 dollars;

b) De P-4 à P-5 le poste de spécialiste des affaires politiques au Bureau du Secrétaire de la Commission à Santiago, à la rubrique Direction exécutive et administration, ce qui entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant net de 26 200 dollars.

9. L'augmentation nette des dépenses résultant du reclassement de ces deux postes en 2013 serait compensée par la suppression proposée d'un poste P-2 à la Division du développement économique à Santiago, au titre du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance), qui se traduirait par une économie de 105 800 dollars.

10. Les fonctions liées au poste P-2 qu'il est proposé de supprimer seraient assumées par le reste du personnel de la Division. Cette suppression ne compromettrait donc pas l'exécution du programme de l'entité concernée.

11. Comme indiqué dans le tableau 1, les propositions susvisées se traduiraient par une économie de 66 200 dollars pour l'année 2013. Le tableau 2 présente les modifications qui seraient apportées au tableau d'effectifs.

Tableau 1

**Récapitulatif des ressources additionnelles nécessaires (montant net)
Chapitre 21, Développement économique et social en Amérique latine
et dans les Caraïbes**

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>
1. Organes directeurs	1 371,2	–	1 371,2
2. Direction exécutive et administration	6 534,1	26,2	6 560,3
3. Programme de travail			
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	6 075,9	–	6 090,9
Sous-programme 2. Production et innovation	5 465,0	–	5 465,0
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance	6 965,3	(105,8)	6 859,5
Sous-programme 4. Financement du développement	1 804,7	–	1 804,7

<i>Composante</i>	<i>Crédit initialement ouvert pour 2012-2013</i>	<i>Différence</i>	<i>Prévisions révisées pour 2012-2013</i>
Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale	4 182,2	–	4 182,2
Sous-programme 6. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans le développement régional	2 342,4	–	2 342,4
Sous-programme 7. Population et développement	3 410,7	–	3 410,7
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains	4 621,2	–	4 621,2
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures	4 204,5	–	4 204,5
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique	2 036,5	–	2 036,5
Sous-programme 11. Statistiques	4 834,1	–	4 834,1
Sous-programme 12. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	8 255,4	13,4	8 268,8
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	6 513,1	–	6 513,1
Total partiel, Programme de travail	60 711,0	(92,4)	60 618,6
4. Appui au programme	41 639,7	–	41 639,7
Total	110 256,0	(66,2)	110 189,8

Tableau 2

Effectifs nécessaires**Chapitre 21, Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								Total, Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		Total, Agents des services généraux et personnel recruté sur le plan national	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>		<i>1^{re} classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Administrateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Agents locaux</i>		
2012	1	–	1	14	29	62	59	49	215	–	4	2	273	279	494
2013	1	–	2	13	30	61	59	48	214	–	4	2	273	279	493
Différences	–	–	1	(1)	1	(1)	–	(1)	(1)	–	–	–	–	–	(1)

III. Conclusions et recommandations

12. L'adoption de la résolution 2012/36, adoptée par le Conseil économique et social à la reprise de sa session de fond de 2012, ne nécessiterait pas l'ouverture de crédits additionnels au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice 2012-2013.

13. L'Assemblée générale est toutefois priée d'approuver les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'effectif approuvé au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du budget-programme de l'exercice 2012-2013, à savoir :

a) Le reclassement de D-1 à D-2 du poste de directeur du Bureau sous-régional du Mexique, au titre du sous-programme 12 (Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale), qui se traduirait par des dépenses additionnelles d'un montant net de 13 400 dollars;

b) Le reclassement de P-4 à P-5 du poste de spécialiste des affaires politiques au Bureau du Secrétaire de la Commission à Santiago, à la rubrique Direction exécutive et administration, qui se traduirait par des dépenses additionnelles d'un montant net de 26 200 dollars;

c) La suppression d'un poste P-2 à la Division du développement économique à Santiago, au titre du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance), qui se traduirait par une économie d'un montant de 105 800 dollars.